Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le 25/03/22
ID : 030-213001092-20220318-DE2022015-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 18 mars 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022015

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Sébastien Bourguet (procuration à Mme Caroline Recht), Mr Laine Jean-Michel (procuration à Mr Sauvayre Jean-Luc), Mr Eric Lafont (procuration à Mme Stéphanie Croxo)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

Objet de la délibération : DEMANDE DE DETR 2022 POUR LA MISE EN SECURITE DU QUARTIER DES SOURCES A EUZET

Cette délibération annule remplace la délibération 2022010

Le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est possible de demander des aides de l'Etat pour l'opération de mise en sécurité du Quartier des Sources sur Euzet. Il propose donc le plan de financement suivant :

Plan de financement RD7	Montant prévisionel travaux	Subventions demandées									
		CD 30	%	SMEG	%	ETAT	%	REGION	%	COMMUNE	%
AMENAGEMENT TRAVERSEE AGGLOMERATION	668 412,33 €	200 000,00 €	30%		0%	334 206,17 €	50%		0%	134 206,17 €	20%
GESTION DES EAUX PLUVIALES	152 953,00 €	38 238,25 €	25%		0%	76 476,50 €	50%		0%	38 238,25 €	25%
RESEAUX SECS											
Montant prévisionel travaux télécom	28 000,00 €			- €	0%	- €	0%		0%	28 000,00 €	100%
Montant prévisionel travaux éclairage public	20 000,00 €			10 000,00 €	50%	- €	0%		0%	10 000,00 €	50%
Montant prévisionel travaux électricité	232 000,00 €			220 400,00 €	95%	- €	0%		0%	11 600,00 €	5%
Total :	1 101 365,33 €	238 238,25 €	22%	230 400,00 €	21%	410 682,67 €	37%	- €	0%	222 044,42 €	20%
		CD 30 accordé		SMEG accordé		ETAT ?		REGION		COMMUNE budgétisé	

Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le 25/03/22
ID : 030-213001092-20220318-DE2022015-DE

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Décide d'approuver à l'unanimité de ses membres présents la demande de DETR pour l'opération de mise en sécurité du Quartier des Sources sur la commune pour un montant total de 410 682.67 euros.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier en cours ou à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr